



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot tenue le mardi 11 janvier 2022 à 19 h 10, sans la présence du public, en visioconférence

Sont présents: Monsieur Pierre Séguin, maire
Madame Nancy Pelletier, conseillère
Monsieur Marc Deslauriers, conseiller
Madame Gabrielle Labbé, conseillère
Monsieur Pierre-Yves L'Heureux, conseiller
Monsieur Kim Comeau, conseiller
Monsieur Denis Ladouceur, conseiller
Madame Nancy Forget, directrice générale
Madame Zoë Lafrance, directrice des affaires juridiques et greffière

Chacun des membres du conseil présents reconnaît qu'un avis de convocation à cette séance leur a été notifié ou qu'il a renoncé au dit avis, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

Les personnes présentes participent à cette séance en visioconférence, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur liées à la pandémie de la COVID-19.

2022-01-001 1. ORDRE DU JOUR - ADOPTION (01-2120)

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil sont présents et qu'ils ont renoncé à l'avis de convocation, conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

EN CONSÉQUENCE, proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Kim Comeau et résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 11 janvier 2022 comme suit:

1. Ordre du jour - Adoption (01-2120)
2. Structure organisationnelle - Service des ressources humaines et des communications - Scission du service et création de poste - Scission du service et création de poste (01-2400)
3. Appel d'offres 2021-07-PUB - Services professionnels - Impartition des technologies de l'information - Adjudication de contrat (01-7520)
4. Dossier de l'employé - Aamir Ouazzani - Inspecteur en bâtiment - Service de l'urbanisme et de l'environnement - Embauche (03-2000/S0001)
5. Dossier de l'employé - Employé numéro 16 - Mesure disciplinaire (03-2000/S0001)
6. Dossier 9182-9515 Québec inc. c. Ville de L'Île-Perrot - Contestation d'évaluations foncières - Entente à l'amiable (07-5700)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-01-002 2. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET DES COMMUNICATIONS - SCISSION DU SERVICE ET CRÉATION DE POSTE (01-2400)

CONSIDÉRANT l'analyse de l'organisation du Service des ressources humaines et des communications;

CONSIDÉRANT les besoins administratifs présents au sein de l'organisation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nancy Pelletier, appuyé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux et résolu:

DE SCINDER le Service des ressources humaines et des communications en deux services distincts portant les dénominations suivantes:

- Service des ressources humaines;
- Service des communications.

DE REMPLACER le titre du poste "Directeur des ressources humaines et des communications" par le titre "Directeur des ressources humaines".

DE CRÉER le nouveau poste de cadre "Directeur des communications".

DE MODIFIER l'organigramme de la Ville en conséquence.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-01-003 3. APPEL D'OFFRES 2021-07-PUB - SERVICES PROFESSIONNELS - IMPARTITION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION - ADJUDICATION DE CONTRAT (01-7520)

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public numéro 2021-07-PUB par lequel la Ville a demandé des soumissions pour la fourniture de services professionnels en matière de technologie de l'information et des communications pour une durée d'une année (option 1) ou de deux années (option 2);

CONSIDÉRANT l'ouverture publique des soumissions le 20 décembre 2021, puis l'analyse de leur conformité aux documents d'appel d'offres par l'entremise d'un comité de sélection dûment formé à cette fin.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Ladouceur, appuyé par la conseillère Gabrielle Labbé et résolu:

D'ADJUGER le contrat à Aide XL inc. pour les services professionnels en matière de technologie de l'information et des communications, pour une durée de deux ans (option 2), au coût total et approximatif de 303 340 \$ plus les taxes applicables, conformément à leur soumission datée du 18 décembre 2021.

D'AUTORISER à cette fin une dépense approximative de 318 469,08 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-132-00-415.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-01-004 4. DOSSIER DE L'EMPLOYÉ - AAMIR OUAZZANI - INSPECTEUR EN BÂTIMENT - SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT - EMBAUCHE (03-2000/S0001)

CONSIDÉRANT qu'un poste d'inspecteur en bâtiment est vacant depuis le 21 novembre 2021;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à l'affichage d'une offre d'emploi pour combler le poste vacant.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux, appuyé par la conseillère Nancy Pelletier et résolu:

D'AUTORISER l'embauche de monsieur Aamir Ouazzani, en date du 7 février 2022, au poste d'inspecteur en bâtiment au Service de l'urbanisme et de l'environnement, avec le statut de salarié en période d'essai, conformément à la convention collective du syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Ville présentement en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-01-005 5. DOSSIER DE L'EMPLOYÉ - EMPLOYÉ NUMÉRO 16 - MESURE DISCIPLINAIRE (03-2000/S0001)

CONSIDÉRANT l'information transmise au conseil municipal par la directrice générale à l'égard de l'employé numéro 16.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Deslauriers, et appuyé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux et résolu:

D'ENTÉRINER la recommandation de suspendre l'employé numéro 16, sans solde, pendant 5 jours.

QUE les dates de suspension soient déterminées ultérieurement par la direction générale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-01-006 6. DOSSIER 9182-9515 QUÉBEC INC. C. VILLE DE L'ÎLE-PERROT - CONTESTATION D'ÉVALUATIONS FONCIÈRES - ENTENTE À L'AMIABLE (07-5700)

CONSIDÉRANT les recours entrepris par 9182-9515 Québec inc. concernant l'exactitude de l'inscription au rôle d'évaluation foncière 2019-2020-2021 pour les immeubles portant les numéros de matricules 7028-01-9898, 7028-12-1239, 7028-12-2389 et 7028-12-6261;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par l'évaluateur mandaté par la Ville quant à la valeur réelle des unités d'évaluation en cause;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre les parties afin de régler le dossier sans admission quelconque.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Marc Deslauriers et résolu:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'ENTÉRINER l'entente à l'amiable convenue entre 9182-9515 Québec inc. et la Ville visant à déterminer les nouvelles valeurs réelles des unités d'évaluation en cause (matricules 7028-01-9898, 7028-12-1239, 7028-12-2389 et 7028-12-6261) ainsi qu'à suspendre les intérêts entre le 23 septembre 2020 et le 12 mars 2021.

D'AUTORISER le paiement du remboursement dû en application de cette entente, à la suite du jugement du Tribunal administratif du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun public n'étant présent et aucune question n'ayant été soumise avant la séance, la période de questions n'a donc pas lieu.

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le maire déclare la séance levée à 19 h 18.

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT EN DATE DU 18 JANVIER 2022

(Original signé)

PIERRE SÉGUIN
MAIRE

(Original signé)

ZOË LAFRANCE
DIRECTRICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET GREFFIÈRE